

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES ET ARRETES DU MAIRE

INTERDICTION DE STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION

D.G.A. Animations, Culture, Santé, Enfance Service des Animations et de la Vie Associative Le Maire de la ville de Wattrelos, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le Code de la Route, Vu le Code Pénal, Vu le Décret N°2022-185 du 15 février 2022, Vu l'arrêté du 26 juillet 1974, relatif à la signalisation des routes et autoroutes.

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels du 7 juin 1977, relatifs à la signalisation routière,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité et l'ordre public à l'occasion du Village sur la sécurité routière.

ARRETE

<u>Article 1er</u> - La circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront interdits (sauf véhicules de secours, de l'organisation, des usagers accédants au stand « 3 points de contrôles ») le samedi 29 juin 2024 de 8 heures à 21 heures :

- Avenue Alain Faugaret (entre la rue Gustave Delory et de la sortie du parking de la salle Roger Salengro)
 - Esplanade Alain Faugaret
- Article 2 Ces dispositions seront rappelées par l'installation de la signalisation appropriée.
- <u>Article 3</u> Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur, avec mise en fourrière des véhicules gênants.

<u>Article 4</u> - MM. le Président de Métropole Européenne de Lille, le Maire, le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commissaire de Police et le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant son affichage et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

Pour extrait certifié conforme, Le Maire Pour le Maire L'Adjoint Délégué, Fait à Wattrelos, le 15 juin 2024

Le Maire Signé : Dominique BAERT